MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Groupement de commande Commune de LHOMME / Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé

Service public de l'assainissement et de l'eau potable

TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU PLUVIAL ET DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX EAU POTABLE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R.C.)

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :
Vendredi 15/01/2027 à 18h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

VISITE DES OUVRAGES PAR LES CANDIDATS

Il n'est pas organisé de visite d'ouvrages. Les ouvrages sont sous le domaine public, accessibles en permanence.

DENOMINATION ET ADRESSE DE L'ENTITE ADJUDICATRICE

Groupement de commande Commune de LHOMME / Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé dont le coordonnateur est la Commune de Lhomme

Type :

Groupement de commande

Correspondant :

Commune de Lhomme
11 rue du Val-de-Loir
72340 Lhomme

Téléphone : 02 43 44 43 62

Représenté par : **M. Philippe Delaeter, Maire**

FORME DU MARCHE ET TYPE DE PROCEDURE

- Procédure adaptée, telle que définie aux articles L. 2123-1 et R. 2123-1 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.
- Sans remise de prestations et sans versement de prime
- Allotissement : non
- Tranches : oui, une tranche ferme et une tranche optionnelle.
- Variantes : autorisées
- Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) : oui, 1 PSE obligatoire (forage dirigé sous l'ancienne voie ferrée, à chiffrer au forfait dans la DPGF).

Un avis de marché a été adressé au journal ou publication suivant :

- **BOAMP**

- **https://www.marches-publics.info**

OBJET DU MARCHE

TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU PLUVIAL ET DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX EAU POTABLE

CONTEXTE DU PROJET

La commune de Lhomme a décidé de procéder à des travaux de séparation des eaux pluviales et des eaux usées en créant un nouveau réseau d'eau pluviale. Ces travaux impactant le réseau d'eau potable, la Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé s'est jointe au projet afin de renouveler ses réseaux d'eau potable en amiante-ciment.

Les travaux d'assainissement font suite à l'étude diagnostique d'assainissement et au schéma directeur réalisés par la société Audit environnement entre 2021 et 2023. En effet, à la suite de cette étude la commune a décidé d'engager les travaux préconisés dans le programme de travaux.

La présente consultation a pour objet de satisfaire ce besoin.

Le projet bénéficiant de subventions de l'Agence de l'Eau, l'exécution des travaux d'assainissement est soumise au respect strict de la Charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement. L'entreprise devra s'y conformer intégralement.

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu détaillé de la mission est fixé au CCAP et au CCTP.

PRISE D'EFFET DU CONTRAT, DÉLAI, DUREE

Le démarrage prévisionnel des travaux sur site est envisagé en avril 2027, sous réserve de conditions météorologiques favorables. La notification du marché et la période de préparation de chantier interviendront en amont de ce démarrage. Les candidats joindront un planning prévisionnel détaillé intégrant la période de préparation et l'exécution des travaux.

La durée indicative du marché est de 6 mois. Le délai d'exécution global du marché (incluant la période de préparation) est proposé par le candidat dans l'Acte d'Engagement et détaillé dans son planning.

Le marché n'est pas reconductible.

VARIANTES AUTORISEES

Les variantes libres sont autorisées en complément d'une offre de base conforme (toute variante remise sans offre de base conforme sera rejetée). Les variantes devront impérativement respecter les exigences minimales suivantes : respect des fils d'eau, des pentes et des diamètres hydrauliques du projet, respect intégral de la Charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement, respect de la réglementation amiante Sous-Section 4 (SS4) et fourniture de la note de calcul de résistance mécanique exigée à l'article 1.16 du CCTP. Chaque variante devra faire l'objet d'un mémoire technique justificatif et d'une décomposition financière distincte (BPU, DQE et DPGF variante).

VARIANTES EXIGEES

Sans objet.

PRESTATION SUPPLEMENTAIRE EVENTUELLE (PSE)

La consultation comporte une Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) en tranche ferme, portant sur la réalisation par forage dirigé d'un fourreau sous l'ancienne voie ferrée pour permettre la pose de la canalisation pluviale DN 500 sur environ 60 ml (dans le cas où le terrassement à ciel ouvert ne serait pas autorisé).
Le chiffrage de cette PSE dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) est obligatoire pour tous les candidats, sous peine d'irrégularité de l'offre. L'acheteur décidera de retenir ou non la PSE au moment de l'attribution du marché.

NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

Sans objet.

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

La présente consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée. A ce titre vous avez la possibilité de télécharger gratuitement le dossier de consultation sur le site du profil acheteur **https://www.marches-publics.info**

Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Le dossier de consultation comprend :

1. **le présent règlement de la consultation ;**
2. **un cahier des clauses administratives particulières ;**
3. **un cahier des clauses techniques particulières ;**
4. **un acte d'engagement ;**
5. **un bordereau des prix unitaires (BPU) ;**
6. **un détail quantitatif estimatif (DQE) ;**
7. **une décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) comprenant l'aménagement à la STEP et la PSE Forage horizontal ;**
8. **les annexes techniques : plans, étude géotechnique G2 AVP, DT, Charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement (annexe 3 du CCTP), règlement de voirie départementale, etc.**

Les candidats sont tenus de contrôler que le dossier qui leur a été remis est complet. Ils feront part à la collectivité, par écrit, de toute omission éventuelle de l'une des pièces dans le dossier qui leur aura été remis. Dans cette hypothèse, la collectivité procédera dans les meilleurs délais à un envoi complémentaire.

La collectivité se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours** avant la date fixée pour la remise des offres des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié. Si la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente s'applique en fonction de cette nouvelle date.

Aucune réclamation ne sera acceptée et aucune indemnisation ne sera due en raison de l'éventuelle modification du dossier de consultation en cours de consultation.

Aucune prime ne sera accordée aux candidats.

RENSEIGNEMENTS

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés auprès de la collectivité **via le profil acheteur exclusivement**.

Les demandes devront être formulées **par voie dématérialisée** au plus tard jusqu'au **10ème** jour précédant la date limite de remise des offres.

Sous réserve de disponibilité, les renseignements complémentaires sont envoyés aux candidats **6** jours au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande en temps utile.

Le candidat reste responsable de la vérification de la bonne réception de son envoi.

Les réponses seront adressées via la plateforme de dématérialisation à tous les candidats.

MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Le délai de remise des offres est celui fixé à l'avis d'appel à concurrence.

Le marché sera conclu soit avec un opérateur économique unique, soit avec des opérateurs économiques groupés.

L'acheteur ne se réserve pas le droit de contraindre le groupement attributaire à revêtir une forme de groupement, mais en cas de groupement conjoint le mandataire doit être solidaire de tous les autres membres du groupement, dans les dispositions prévues à l'article R2142-24 du CCP.

Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements : **non**.

Le marché est mono-attributaire.

REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les candidatures et les offres doivent être envoyées par voie électronique en vous connectant directement sur le site du profil acheteur. Une fois enregistré sur la plate-forme, vous n'aurez plus qu'à vous laisser guider pour remettre votre offre avant la date de réception des offres.

Il est demandé de remettre un seul fichier électronique (Word, Excel, PDF …) par document transmis (un seul fichier pour le DC1, un seul fichier pour le DC2, etc.).

La signature électronique n'est pas imposée par l'acheteur au stade du dépôt de l'offre. Seul l'attributaire pressenti sera invité à signer l'Acte d'Engagement et les pièces contractuelles avant la notification du marché.

Vous pouvez signer les documents à l'aide d'un certificat électronique. Le certificat électronique est l'outil qui vous permettra de générer une signature électronique par un logiciel de signature présent sur la plateforme Internet.

Pour obtenir un certificat, vous devez faire la démarche auprès d'un prestataire de services de confiance qualifié conforme au règlement européen (UE) n° 910/2014 (eIDAS) et à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Conformément à l'article R. 2132-11 du Code de la commande publique, les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli remis par voie électronique (sur support physique électronique, sur support papier ou par voie électronique sécurisée conformément à l'arrêté du 14 avril 2023). La copie de sauvegarde n'est recevable que si les deux conditions suivantes sont remplies :

- elle est parvenue à destination dans le délai fixé pour la remise des offres (pour un envoi physique, à l'adresse : Commune de Lhomme, 11 rue du Val-de-Loir, 72340 Lhomme) ;
- elle est placée dans un pli scellé portant l'intitulé de la consultation, le nom du candidat et la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE – NE PAS OUVRIR ».

La copie de sauvegarde n'est ouverte que dans les cas prévus par la réglementation (détection d'un programme informatique malveillant dans le pli électronique, ou pli électronique non parvenu dans les délais ou ne pouvant pas être ouvert).

Il est recommandé de fournir une sauvegarde physique.

Pour toute question relative au dépôt de réponse électronique, un contact est à la disposition des candidats directement sur le site.

La transmission des candidatures et des offres par message électronique n'est pas autorisée.

Tout document envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par le maître d'ouvrage sera réputé n'avoir jamais été reçu. Par ailleurs, afin d'empêcher la diffusion de virus informatique, les candidats ne doivent utiliser ni les exécutables (notamment les .exe) ni les macros.

Les formats de fichiers acceptés par le maître d'ouvrage sont les suivants : Word (.doc/.docx), Excel (.xls/.xlsx), PowerPoint, OpenOffice/LibreOffice et fichiers .pdf, .shp, .dwg. Les pièces financières (BPU, DQE, DPGF) doivent impérativement être remises sous format Excel (.xlsx).

Le dépôt des plis transmis par voie électronique donne lieu à un accusé de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

Les dépôts qui parviennent après la date et l'heure de remise des candidatures et des offres ne seront pas retenus.

CONTENU DES DOSSIERS DE CANDIDATURE ET D'OFFRE

Les offres sont entièrement rédigées en langue française et les données financières exprimées en euro.

Les candidats devront présenter une offre conforme au contenu du présent règlement.

Éléments relatifs à la candidature

- Lettre de candidature ou modèle DC1* ou DUME
- Déclaration du candidat ou modèle DC2*
  (* modèles téléchargeables sur economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Déclarations et attestations conformément aux articles R. 2143-3 à R. 2143-16 du Code de la commande publique (y compris le numéro unique d'identification SIREN/SIRET) ;
- Liste de références et/ou certificats de capacité pour des prestations de même nature
- Description des moyens humains et matériels
- Certificats de qualifications professionnelles et habilitations spécifiques.
    - La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.
    - Les travaux impliquant des interventions à proximité de canalisations en amiante-ciment conservées en terre, le candidat doit obligatoirement fournir les attestations de formation et de compétence de son personnel (encadrement et opérateurs) en cours de validité pour les interventions sur matériaux amiantés relevant de la Sous-Section 4 (SS4), ainsi qu'un mode opératoire type de l'entreprise pour ce type de travaux.

Justificatifs à fournir uniquement par l'attributaire pressenti avant notification (articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du CCP) : attestations de régularité fiscale et sociale (URSSAF) en cours de validité, attestations d'assurance responsabilité civile professionnelle et décennale en cours de validité, ainsi que les pièces relatives à la lutte contre le travail dissimulé le cas échéant.

Éléments relatifs à l'offre

- Un mémoire méthodologique permettant d'apprécier l'ensemble des sous-critères techniques (moyens humains, moyens techniques, méthodologie/phasage et continuité de service, démarche qualité et environnement, sécurité dont procédures SS4 amiante). Ce mémoire devra explicitement détailler les procédures spécifiques mises en œuvre par l'entreprise pour respecter les exigences de la Charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement ;
- L'engagement du candidat à respecter la Charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement (retourné daté ; sa signature sera requise auprès de l'attributaire avant notification) ;
- Éventuellement une note faisant part d'observations ou de propositions d'amélioration du cahier des charges pour optimiser la méthode de travail prévue ;
- L'acte d'engagement complété (y compris pour le délai), daté ;
- Les BPU, DPGF (part STEP et PSE Forage horizontal obligatoirement complétées) et DQE complétés sous format Excel (.xlsx), datés (tous les prix du BPU doivent être complétés ; pour le DQE, seuls les prix comportant une quantité doivent être complétés) ;
- Un planning prévisionnel détaillé daté (intégrant la période de préparation et les délais d'exécution par tranche) ;

Le CCAP et le CCTP sont réputés être acceptés par les candidats ; il n'est pas nécessaire de les fournir signés avec les documents de l'offre.

Les offres inappropriées sont éliminées. Les offres irrégulières ou inacceptables pourront être admises à la négociation dans les conditions prévues ci-après ; en l'absence de négociation ou à l'issue de celle-ci, elles seront éliminées sous réserve d'une éventuelle régularisation conforme à l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique.

DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres sont valables 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Après examen des références et qualifications des candidats, pour choisir l'offre (de base ou variante) économiquement la plus avantageuse, la personne publique retient les critères pondérés ci-après :

- **60 %** Valeur technique de l'offre appréciée au travers du mémoire méthodologique et du planning détaillé
- **40 %** Prix

Le premier critère sera noté selon le barème suivant :

Sous-critères techniques	Barème
Moyens humains	20
Moyens techniques	20
Méthodologie et procédures, continuité de service	30
Démarche qualité, environnement	10
Sécurité	20

La notation de la partie technique se fera par l'application de ces critères :

	Sur 10	Sur 20	Sur 30
- Absence d'informations ou informations hors sujet	0	0	0
- Proposition acceptable mais présence de réserves significatives	2	4	6
- Proposition satisfaisante, standard conforme au dossier	6	12	18
- Proposition sur un standard élevé	8	16	24
- Proposition sur un standard très élevé	10	20	30

La note technique globale obtenue sur 100 sera divisée par 10 pour être ramenée sur 10. La note finale (sur 10) sera calculée selon la formule suivante : (Note Technique x 60%) + (Note Prix x 40%).

Le critère prix sera noté avec la règle suivante :

- La meilleure offre recevable obtient la note 10, sur la base du montant total estimatif HT reporté à l'Acte d'Engagement (DQE Tranche Ferme + DQE Tranche Optionnelle + DPGF Tranche Ferme).
- Les autres offres obtiennent une note calculée selon la formule suivante : 10 x (Montant de l'offre la moins-disante / Montant de l'offre évaluée).

- Concernant la PSE (Forage dirigé), le jugement et le classement des offres sont établis sans PSE et avec PSE ; l'acheteur retiendra le classement correspondant à sa décision finale d'affermir ou non la PSE avant l'attribution du marché.

Les propositions sont classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues.

L'Acheteur pourra négocier avec un ou plusieurs candidats ayant remis une offre, dans le respect de l'égalité de traitement de tous les candidats. Lors de la négociation, les échanges d'informations et les communications sont effectués par voie électronique.

La négociation pourra porter sur les points suivants :
- le prix ;
- tous les éléments de l'offre technique ;

À l'issue de la négociation, les offres finales encore inacceptables sont éliminées ; les offres finales encore irrégulières peuvent faire l'objet, au choix de l'Acheteur, d'une régularisation dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles de l'offre (art. R. 2152-2 du Code de la commande publique).

L'Acheteur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

SUITES DONNEES A LA CONSULTATION

Les candidatures et offres parvenues hors délai sur le profil d'acheteur (ainsi que les copies de sauvegarde parvenues hors délai) ne sont pas analysées et sont rejetées ; le cas échéant, toute copie de sauvegarde physique reçue hors délai est conservée sans être ouverte ou retournée à l'expéditeur.

Les candidats dont les offres n'auront pas été retenues seront informés par voie électronique via le profil d'acheteur.

DISPOSITIONS DIVERSES

La langue utilisée et retenue pour le marché est le français.

L'unité monétaire est l'euro.

Modalités de financement et de paiement : financement sur les fonds propres des maîtres d'ouvrage (Commune de Lhomme et Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé), complétés par des subventions publiques (notamment Agence de l'Eau Loire-

Bretagne). Paiement par virement administratif dans un délai de 30 jours sur présentation d'un décompte, selon les modalités fixées au CCAP.

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette BP 24111, 44041 Nantes Cedex 1, Téléphone : 02 40 99 46 00, Télécopie : 02 40 99 46 58

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Greffe du Tribunal, Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette BP 24111, 44041 Nantes Cedex 1, Téléphone : 02 40 99 46 00, Télécopie : 02 40 99 46 58. Renseignements : Greffe du Tribunal, greffe.ta-nantes@juradm.fr